

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2023  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Question n°13**

**Objet : APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS TRIENNALES 2023-2025 AU TITRE DE LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'ANNÉE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni, Salle des Fêtes Emy-Les-Prés - Rue Emy-Les-Prés - 95 240 CORMEILLES-EN-PARISIS, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

**Étaient présents :**

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, JEZEQUEL Marie-Pierre, Jean-Michel DETAVERNIER, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Carole FAIDHERBE, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Eric BOSCH, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Céline CABOT, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Camille CARON, Modeste MARQUES, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Darine BOUADIS, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS

**Étaient absents excusés et représentés :**

Benoît BLANCHARD par Didier LEDEUR  
Daniel PORTIER par Bernard JAMET  
Marie-Christine CAVECCHI par Franck GAILLARD  
Françoise GONZALEZ par Etienne LE BECHEC  
Marie-Evelyn CHRISTIN par Yannick BOËDEC  
Laurent GORZA par Célia JACQUET-LEGER  
Henri FERNANDEZ par Xavier MELKI  
Stéphane GUIBOREL par Arnaud LARMURIER  
Nathalie CAPBLANC par Laurence TROUZIER-EVEQUE  
Stéphane LARTIGUE par Jacqueline HUCHIN  
Thomas COTTINET par Carole CAUZARD  
Nathalie JOLLY par Philippe AUDEBERT  
Xavier DUBOURG par Patrick BOULLÉ  
Carole CHESNEAU par Youcef KHINACHE  
Nicolas PONCHEL par Sabrina FORTUNATO

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h08

Secrétaire de Séance : Franck GAILLARD,

Nombre de membres en exercice : 87  
Nombre de présents : 72  
Nombre de pouvoirs : 15  
Nombre de votant : 63

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CA Val Parisis,

Considérant les demandes diverses formulées par les diverses associations,

Considérant que dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années, il est proposé pour 2023, de poursuivre le soutien apporté à trois associations intervenant dans le champ du financement de la création d'entreprise,

Considérant que les trois associations : INITIACTIVE 95-78, l'ADIE (Aide au Développement et à l'Initiative Économique) et le RÉSEAU ENTREPRENDRE DU VAL D'OISE offrent, de manière complémentaire, des prêts à faible taux (voire à taux zéro) pour accompagner les besoins de financement des entreprises nouvellement créées sur le territoire,

Considérant qu'il est proposé de poursuivre le partenariat avec le CEEVO concernant les sujets d'attractivité économique du territoire en attribuant une subvention de fonctionnement identique à celle attribuée en 2022,

Considérant qu'il est également proposé que les deux missions locales, à savoir Mission Locale Cœur Val d'Oise et Mission Locale de la Vallée de Montmorency, intervenant sur le territoire soient également soutenues dans la poursuite des aides octroyées au titre de l'année 2022,

Vu l'avis favorable de la commission Économie, Emploi, Formation du 17 mai 2023

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le montant des subventions au titre de l'année 2023 selon le tableau présenté ci-dessous :

Demandeur	Objet	Montant 2022	Montant 2023
Initiative 95-78	Association dont l'objet est l'octroi de prêt d'honneur (taux 0) aux créateurs souhaiter créer leur activité sur le territoire	70 000,00 €	70 000,00 €

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr).»

## N°D\_2023\_083

Réseau Entreprendre du Val d'Oise	Association dont l'objet est l'octroi de prêt d'honneur (taux 0) pour des projets de création ou de reprise à fort potentiel de création d'emplois sur le territoire.	15 000,00 €	15 000,00 €
Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE)	Association qui a pour but de permettre à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire à créer leur propre entreprises et donc leur propre emploi.	5 000 €	7 500 €
Mission locale de la Vallée de Montmorency	Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans	431 910,00€	381 910,00€
Mission locale Cœur Val d'Oise	Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans	106 490,57 €	56 375,27 €
Comité d'Expansion Économique du Val d'Oise (CEEVO)	Agence de développement et d'attractivité économique du Val d'Oise	5 495,00 €	5 495,00 €
	<b>Total subventions</b>	<b>633 895,57 €</b>	<b>536 280,27€</b>

**AUTORISE** le Président à signer les différentes conventions, ci-annexées, liées aux subventions de fonctionnement attribuées au titre de l'année 2023, ainsi que tout avenant ou document relatif à ce dossier.

**PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget principal de la collectivité.

Fait et délibéré ce jour à Cormeilles-en-Parisis.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr).»